

Bonjour,

Voici le communiqué de presse du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc concernant la campagne de déportation du 23 décembre 2006.

Sans commentaire

Younes Foudil

Le Maroc dément le refoulement de demandeurs d'asile parmi les immigrés clandestins

Rabat, 11/01/07 - Le Maroc dément catégoriquement le refoulement des personnes détentrices de documents attestant la qualité de demandeur d'asile ou de réfugié parmi les personnes concernées par les dernières mesures d'éloignement de décembre dernier.

Un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération parvenu à la MAP, indique que le Secrétaire général du ministère, M. Omar Hilale a tenu, mercredi à Rabat, une réunion avec M. Johannes Van der Klaauw, Chef de mission du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), au cours de laquelle la partie marocaine a démenti les informations faisant état de mauvais traitements à l'égard des personnes concernées par les dernières mesures d'éloignement du 23 décembre 2006.

Elle a également réfuté les allégations de refoulement des personnes détentrices de documents attestant la qualité de demandeur d'asile ou de réfugié parmi elles, en affirmant que les personnes titulaires de ces documents circulent librement, comme l'atteste la liste remise lors de cette réunion par M. Van der Klaauw, ajoute le communiqué.

Durant cette réunion, tenue en présence de M. Khalid Zerouali, gouverneur, directeur de la migration et de la surveillance des frontières au ministère de l'Intérieur, les deux parties ont convenu d'un modus operandi pour l'identification des demandeurs d'asile et la gestion globale de leur dossier afin d'éviter la falsification des documents, observée à grande échelle au sein des milieux de la migration irrégulière et reconnue au demeurant par M. Van der Klaauw.

Elles se sont en outre accordées à renforcer leur partenariat par d'autres initiatives, qui seront approfondies dans les prochaines semaines, précise la même source.

Ont également assisté à cette réunion MM. Jaouad El Himdi, Directeur des affaires consulaires et sociales, Nasser Borita, Directeur des Nations unies et des organisations internationales et Aziz Jilali, Chef de la Division de la migration au ministère de l'Intérieur.

Dernière modification 11/01/2007 10:21.

(c)MAP-Tous droits réservés

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous une dépêche de l'agence de presse officielle Maghreb Arab Press (MAP) rapportant une déclaration du ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération concernant la récente campagne de déportation vers Oujda.

Sans commentaire.

Younes Foudil

MAP

M. Benaïssa : Le Maroc n'a refoulé aucun demandeur d'asile détenteur de documents du HCR

Rabat, 10/01/07-Le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, M. Mohamed Benaïssa, a affirmé mercredi que les autorités marocaines, contrairement aux informations colportées par certains médias et ONG, n'ont refoulé aucun demandeur d'asile détenteur de documents délivrés par le Haut commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR).

Les autorités marocaines mènent actuellement des discussions avec le bureau du HCR à Rabat, pour organiser et déterminer les mesures relatives à l'octroi du droit d'asile, en vue de pallier les lacunes inhérentes à la procédure de traitement des dossiers des demandeurs d'asile et de s'assurer de l'authenticité des documents délivrés par le HCR, a souligné M. Benaïssa, en réponse à une question orale du groupe socialiste à la Chambre des représentants sur "les demandes d'asile politique au Maroc introduites par des immigrés clandestins".

La politique du Maroc dans ce domaine, a dit le ministre, est fondée sur des principes clairs et avérés, dont le respect de la dignité et des droits de l'Homme y compris le droit des demandeurs d'asile, conformément aux dispositions de la convention internationale. Il a également rappelé que la gestion de ce dossier tient également compte de la nécessité de préserver l'ordre public et de lutter contre les réseaux internationaux d'immigration et de trafic d'êtres humains.

M. Benaïssa a fait remarquer que certains immigrés tentent de chercher des solutions qui leur ouvrent la possibilité de s'établir légalement au Maroc en s'adressant au bureau du HCR à Rabat.

Dernière modification 10/01/2007 20:58.

(c)MAP-Tous droits réservés